



Retoucheur malhonnête

Par Rvintf

Bonjour,

J'ai laissé un mauvais avis google a un Retoucheur malhonnête qui m'a abîmé un vêtement. Et il me menace de me poursuivre pour diffamation si je ne retire le commentaire.

Je voulais simplement que des futures clientes ne vivent pas ma mésaventure.

Est ce que j'encours réellement quelque chose ?

Par morobar

Bonjour,

Faites ce qu'il propose, car effectivement vos propos qui dénigrent le commerçant ouvrent la porte à l'établissement de dommages et intérêts, et à une condamnation quasi certaine.

Par jpgroussard

Bonjour,

vous n'avez rien à craindre. Les commentaires - que ça soit pour des médecins ou des boulangers, bons ou mauvais- sont légions de nos jours. Et il n'y a rien à faire car les juges devraient négliger viols, meurtres et autres crimes s'ils devaient s'occuper de chaque artisan qui porte plainte pour un commentaire qui lui est défavorable.

Mais en règle générale et si vous voulez être tranquille, la phrase qui coupe à toute discussion en ce qui concerne la diffamation est "à mon avis".

Si vous dites "le président est un enc..." vous pouvez être poursuivi pour diffamation (surtout qu'un président à quelques pouvoirs en plus par rapport à un retoucheur).

Mais si vous dites "à mon avis le président est un enc..." vous ne risquez rien.

Cdlt

Par morobar

Bjr,

Et il n'y a rien à faire car les juges devraient négliger viols, meurtres et autres crimes

ON ne peut pas exprimer des convictions comme un principe juridique.

Prétendre qu'on peut raconter n'importe quoi sans risque, c'est oublier, par exemple, qu'il existe à Paris la 17eme chambre correctionnelle dont c'est la vocation unique que de s'occuper des délits dits "de presse.

C'est à dire de diffamation, injures...

Par isernon

bonjour J.P.Groussard,

certaines juges trouvent le temps de s'occuper des avis négatifs sur internet.

une personne a été condamnée 1000 ? de dommages et intérêts et 800 ? de frais de justice à un notaire pour avoir posté 2 avis diffamatoires.

salutations

Par yapasdequoi

@JPGroussard, Votre "conseil" relève plus du café du commerce que d'un forum juridique.

Par jpgroussard

Bonjour à tous, je vous l'accorde, l a 0,00001 % de chances d'être condamné.

La 17ème chambre de Paris a été créé pour Dxxxxxx et Axxxxi et non pas pour les petites souris grises, comme nous.
Cdlt

Par morobar

Bonjour,

C'est avec ce genre de raisonnement qu'on débouche sur les abus des réseaux dits sociaux.

J'ai observé dans un restaurant un client exigeant une ristourne sur l'addition sous menace d'un avis négatif sur TRxx
ADxx.

Par Nihilscio

Bonjour,

La 17ème chambre de Paris a été créé pour Dxxxxxxxx et Axxxxxi et non pas pour les petites souris gris, comme nous.
Cette chambre a été créée au lendemain de la seconde guerre mondiale. L'actrice l... A... n'était pas encore née.

Par Rvintf

Bonjour,

Je vous remercie tous pour vos retours.

Cependant dans mon cas précis il ne s'agissait pas d'un abus que de laisser ce commentaire.

J'ai été victime. Je suis retourné le voir. Il n'a pas réparer le préjudice qu'il m'a causé. Comprenez ma frustration.

Je suis également contre le système de commentaires et porter préjudice à qui que ce soit. Je l'ai fait pour aider de futures personnes à ne pas vivre ma mésaventure. Mais étant donné le stress que cela m'a coûté , étant donné que des personnes malhonnêtes peuvent apparemment porter plainte alors qu'elles sont en tort. Je ne le ferais plus.

À nouveau merci à tous pour votre aide et gentillesse.